



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES 18 ET 19 MARS 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les habitudes, surtout lorsqu'elles sont mauvaises sont tenaces.

Alors que les beaux jours arrivants et les vaccinations se multiplient, nous pouvons espérer retrouver un monde plus sain, sans contraintes ni couvre-feu, le quotidien du travail nous rappelle à la réalité.

Non le monde nouveau n'est pas pour demain, ni après-demain d'ailleurs. Le monde ancien est de retour avec ses habitudes, ses réflexes et ses évaluations.

Car si tout s'est pratiquement arrêté pendant 1 an, il n'en n'a pas été de même pour les stupidités administratives comme les évaluations.

2020 fut compliqué pour les évaluations. 2021 le sera encore. Les agents seront évalués alors que les évaluateurs n'ont pas toujours été en contact avec eux. Là est bien toute la question. Comment peut-on évaluer un agent lorsqu'on l'a seulement croisé, alors que ses objectifs annuels n'ont pas été réévalués, que ses moyens de travail n'ont pas été adaptés.

La simple et pratique formule « non atteint pour raison de COVID » n'est pas acceptable car, et selon la volonté de l'administration, l'évaluation conditionne tout : l'avancement, le CIA.

Tous les agents ont souffert pendant cette période. Le télétravail était rare. On déplore que rien n'était prêt, ni avant, ni après le premier confinement, ni aujourd'hui. Et ceux qui avaient la chance d'obtenir un poste informatique pour pouvoir travailler à domicile n'avaient souvent pas l'imprimante ou l'accès au réseau.

Alors cette année les évaluations se font de manière encore plus hypocrite que les autres années. Même les chefs en conviennent, mais il faut le faire, l'administration les réclame car sans ce thermomètre, elle ne sait pas comment faire. Alors les injustices augmentent, les conflits et les recours aussi.

Faut-il vraiment, au mal être généré par cette crise, ajouter de la maltraitance avec l'évaluation ? Cette fausseté évaluatrice est-elle encore nécessaire ?

Les chefs vous diront que oui. Même si obligatoirement le télétravail restera ancré dans les nouvelles habitudes, une grande partie de l'activité restera soumise à la présence des agents. Et puis les chefs doivent justifier d'être chefs. Ils doivent avoir des responsabilités de chefs, des évaluations de chefs à faire, des réunions de chefs à organiser, des ordres de chefs à donner. Et puis surtout les chefs doivent rendre compte à leurs chefs !

On vous l'avait dit. Les habitudes, surtout lorsqu'elles sont mauvaises sont tenaces.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER NOS ELUES ET EXPERT

Catherine BACHORZ - TP de ROUBAIX – catherine.bachorz@justice.fr - catbachorz@yahoo.fr

Sihem MEKARBECH – TP DE PARIS – Sihem.mekarbech@justice.fr

Michel CARLIER – CA DE DOUAI – michel.carlier@justice.fr

Syndicat national CGT des chancelleries et des services judiciaires – Cour d'appel de Paris – 34 quai des Orfèvres - Escalier F Entresol 1^{er} étage – 75055 PARIS CEDEX – Tél : 01.44.32.58.60 / 01.44.32.52.04 – Fax : 01.44.33.26.98 – Email : synd-cgt-acsj@justice.fr – site internet : <http://www.cgt.justice.fr>

Syndicat National C.G.T. de la Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.89.67 –Fax : 01.55.82.89.68 - Email : ugsp@cgt.fr - Site : <http://www.ugsp-cgt.org>

Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - Email : cgtpj.national@gmail.com- Site : <http://www.cgtpj.fr>

Union Nationale des syndicats CGT SPIP- case 542 - 263, rue de Paris- 93014 MONTREUIL cedex-01 55 82 89 69/71- Email : spip.cgt@gmail.com _site : www.cgtspip.org